

Eligibilité administrative du dossier	Complétude du dossier	Affiliation Rapports d'activité et financier validés par la dernière AG Projet associatif RIB (au nom de l'association!)	Obligatoire
	Respect des délais de transmission		Obligatoire
	Bilan à date des actions N-1		Prioritaire
Eligibilité des projets	Budget équilibré		Obligatoire
	Période de réalisation précisée	Action datée qui doit impérativement commencer en 2024 : peut être terminée, en cours ou non commencée au moment de la demande. Elle peut se poursuivre sur le 1 ^{er} trimestre 2025.	Obligatoire
	Adéquation entre le projet associatif et la subvention demandée		Obligatoire
	Cohérence avec la note d'orientation et les projets sportifs fédéral et territorial	Priorités Agence : Féminisation, Para-sport, Sport Santé, Lutte contre les vio Projet Sportif Fédéral	
	Demande expliquée de manière détaillée et motivée		
	Proposition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer l'action		
	Cohérence budgétaire, explicitation des dépenses, diversification des recettes		
	Seuil minimal de subvention	1 500€ 1 000€ pour les clubs situés en ZRR/Contrat de ruralité	Obligatoire
Instruction et proposition du montant d'aide attribué à chaque dossier → l'éligibilité d'une action ne vaut pas forcément soutien financier si d'autres dossiers sont jugés plus prioritaires au regard des contraintes d'enveloppes budgétaires.			

Les rejets possibles :

- irrecevabilité administrative = dossier incomplet malgré des relances / demande hors délai / structure non affiliée
- dossier qui n'atteint pas le seuil minimum de demande de 1500€ (ou 1000€)

Les refus possibles (non exhaustif) :

- projet n'entrant pas dans les orientations de la note
- projet incohérent au vu du projet associatif du club
- minimum de 1500€ (ou 1000€) non atteignable au vu de la qualité du ou des projets
- nouvelle demande ou poursuite d'un projet financé en N-1 dont un bilan à date n'aurait pas été rendu
- contrainte budgétaire nécessitant le refus de certains projets certes éligibles mais moins prioritaires ou qualitatifs